



Brevet d'Entraîneur de Football

*Titre à finalité professionnelle de niveau III inscrit au RNCP (arrêté
du 10 août 2012 publié au Journal officiel du 22 août 2012)*



ARRETE DE COMPOSITION DU JURY

La composition du jury plénier est arrêtée par le Président de la FFF ou son représentant sur proposition du Directeur technique national de la FFF ou son représentant, en qualité de Président du jury. Au sein de l'Organisme de Formation, le Président de la FFF est représenté par le Président de la Ligue régionale ou son représentant.

La composition du Jury plénier du Brevet d'entraîneur de Football dont le jury d'entrée se tiendra **le 5 JUIN 2019** au Centre Technique Régional à Châteauroux et le jury final le 9 JUILLET 2020 est fixée comme suit :

PRESIDENT :

Le directeur technique national de la FFF ou son représentant :
Monsieur Jérôme MONOT, Directeur Technique Régional

MEMBRES :

- le Président de la Ligue régionale ou son représentant : Responsable élu de l'Institut régional de formation : Monsieur Michel REBRIOUX,
- au minimum deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant :
Monsieur Pascal LAFLEURIEL, Conseiller Technique Régional
Monsieur Nicolas CHAUVEAU, Responsable pédagogique IRFF
- une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant :
Monsieur Jean FERRE, Formateur ETR Ligue Centre Val de Loire de Football
- au minimum une personne désignée par les représentants des salariés du football :
Monsieur Patrice COLAS, Membre de l'Union Nationale des Entraîneurs et Cadres Techniques du Football
- au minimum une personne représentante de l'U2C2F :
Monsieur Alain DESOEVRES, Secrétaire Général Ligue Centre Val de Loire de Football

La moitié du jury doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification.

Le président du jury n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie.

Le jury doit être composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions.

La parité doit être respectée entre les représentants des salariés et les représentants des employeurs.

La composition du jury plénier est identique pendant toute la durée de la formation ainsi que pour la session de Validation des Acquis de l'Expérience.

Le directeur technique national de la FFF ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté.



**INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION DU FOOTBALL
DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE**

Brevet d'Entraîneur de Football

*Titre à finalité professionnelle de niveau III inscrit au RNCP (arrêté
du 10 août 2012 publié au Journal officiel du 22 août 2012)*



ANNEXE

En complément du jury, une liste d'experts est nommée afin de participer aux travaux du jury, sans voix délibérative

Madame Françoise TARTARIN
Conseiller Technique Régional

Monsieur CAVOIZY Benjamin
Conseiller Technique Régional

Monsieur CHENEAU Grégory
Conseiller Technique Régional

Monsieur Sébastien GRILLON
Administratif IR2F

Monsieur Hervé GARRIGUES
Formateur Ligue Centre Val de Loire de Football

Monsieur Bernard PHILIPPE
Formateur Ligue Centre Val de Loire de Football

Monsieur Philippe LEROUX
Formateur Ligue Centre Val de Loire de Football

Le président de jury est le garant de la conformité et du bon déroulement des épreuves.

Le jury d'évaluation de chaque épreuve certificative de l'examen doit être composé au minimum de deux membres.

Le jury des épreuves de sélection à l'entrée en formation au Brevet d'entraîneur de Football se déroulera de 9h00 à 18h30 au Centre Technique Régional de Châteauroux.

Fait à Orléans

Le 21 Mai 2019

Le Président de la FFF ou son représentant

Antonio TEIXEIRA

En qualité de Représentant du Président de la FFF